

FOIRE AUX QUESTIONS

Programme particulier exigeant un processus de sélection

- 1. L'élève doit fournir une preuve d'adresse démontrant qu'il habite le bassin de l'École secondaire de l'Île.**
- 2. Quels sont les frais pour l'inscription de mon enfant à ce processus de sélection?**

Aucuns frais ne sont exigés. Tous les élèves intéressés pourront remplir une demande d'admission à partir du 20 novembre 2023 à 8h30, et ce, jusqu'au 24 novembre 2023 avant 23 h 59. Le lien pour remplir la demande d'admission sera disponible sur le site Internet de notre école à partir du 20 novembre.

Pour les élèves provenant d'un autre centre de services seulement, mais qui seront sur notre territoire l'année suivante (avec preuve de résidence) : les bulletins de 5^e et de 6^e année devront être envoyés par courriel à l'adresse « ADMISSIONPEI048@csspo.gouv.qc.ca », au même moment.

Après cette date, une analyse des bulletins de 5^e année (juin) et de 6^e année (1^{re} étape) sera effectuée. Pour plus de détails, prière de vous référer à la question 5.

- 3. Combien d'élèves sont admis en première secondaire au Programme d'éducation intermédiaire ?**

112 élèves seront sélectionnés.

4. Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international?

L'École secondaire de l'Île offre un programme qui répond à la fois aux exigences du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), de l'organisation du Baccalauréat International (BI) et de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Voir le site Web de l'école pour plus de détails.

5. Quels sont les prérequis afin que mon enfant soit admis au Programme d'éducation intermédiaire au CSSPO?

- Les bulletins de votre enfant (celui de fin de 5^e année et celui de la 1^{re} étape de la 6^e année) doivent être exempts d'échec (minimum 60% dans toutes les matières). Il est à noter que la réussite du bulletin de 6^e année (juin) est un prérequis.
- La pondération des matières et des deux bulletins est la suivante :
Français (35%), mathématique (35%) et autres matières (30%)
Bulletin de 5^e année (60%) et bulletin de 6^e année (40%)

6. Comment savoir si mon enfant répond aux exigences de sélection du Programme d'éducation intermédiaire ?

La sélection des candidats au Programme d'éducation intermédiaire s'effectue uniquement selon l'analyse du dossier de l'enfant (bulletins de 5^e et 6^e année).

Il est à noter que la réussite du bulletin de 6^e année (juin) est un prérequis.

7. Quelle école mon enfant peut-il fréquenter ?

- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'École secondaire de l'Île, de l'École secondaire Mont-Bleu, Des Lacs et De La Cité, je peux faire une demande d'admission au Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) à l'École secondaire de l'Île ;
- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'École secondaire Grande- Rivière ou l'École secondaire de la Nouvelle-Ère, je dois faire une demande à l'école secondaire Grande-Rivière;
- Si mon enfant n'habite pas sur le territoire du CSSPO, je ne peux pas faire une demande d'admission au Programme d'éducation intermédiaire à l'École secondaire de l'Île, à moins d'une entente entre les centres de services;

N.B. Si mon enfant fréquente l'école primaire du Marais ou de l'Amérique-Française, je dois absolument vérifier laquelle des écoles secondaires est mon école de bassin.

Je peux trouver l'information sur mon école de bassin sur le site du :
<https://cartes.csspo.gouv.qc.ca>

8. Quelles sont les modalités de la demande d'admission ?

La demande d'admission doit être complétée en ligne sur le site internet de notre école.

Vous devrez inscrire :

- 1. Le nom de famille de votre enfant;*
- 2. Le prénom de votre enfant;*
- 3. Le numéro de fiche de votre enfant (il s'agit du numéro à sept chiffres qui se retrouve sur la première page du bulletin de votre enfant);*
- 4. Votre adresse courriel (celle que vous vérifiez tous les jours);*
- 5. Votre numéro de téléphone.*

9. Est-ce possible de faire des demandes d'admission multiples ?

Certainement!

Au CSSPO, mon enfant a la possibilité de s'inscrire à deux programmes spécifiques : le PÉI, selon son école d'appartenance, et le programme conciliant le sport, les arts et les études à l'École secondaire Mont-Bleu.

Lorsque je fais une demande d'admission multiple, je dois m'assurer de remplir les deux demandes d'admission (Île et Mont-Bleu).

10. Quand auront lieu les portes ouvertes ?

Les portes ouvertes auront lieu le 18 octobre, de 18h00 à 20h00. Pour l'occasion, une présentation du Programme d'éducation intermédiaire aura lieu à l'agora de l'école, de 18h à 18h30.

11. Si mon enfant a un plan d'intervention, peut-il être admis au Programme d'éducation intermédiaire?

Votre enfant peut être admis au Programme d'éducation intermédiaire s'il a un plan d'intervention. Les mêmes conditions d'admission s'appliquent.

S'il est admis, son école primaire nous fera parvenir son plan d'intervention à jour et son dossier d'aide.

12. Renseignements :

- Vous recevrez une réponse de l'école, au plus tard le 11 décembre 2023 (demande acceptée ou liste d'attente).
- Si votre enfant est accepté au PÉI, il sera important de respecter la date limite pour confirmer son inscription à notre école (avant le 20 décembre 2023, 23h59). Si vous refusez l'offre parce que vous avez finalement décidé d'en accepter une autre dans une autre école, merci de nous en aviser afin que nous puissions contacter les prochains élèves sur la liste d'attente.
- Les frais annuels exigés aux parents varient d'un niveau à l'autre. Ceux-ci sont entre 416,00 \$ et 513,00 \$, et ils sont payables à la rentrée scolaire.

Si vous avez d'autres questions, veuillez joindre le secrétariat du PÉI à l'adresse courriel suivante : scr2.secondaire.ile@csspo.gouv.qc.ca.